

Mission Santé-sécurité au travail dans les fonctions publiques (MSSTFP)

CADRE D'INTERVENTION ETHIQUE, THEORIQUE ET PRATIQUE

« On ne vous demande pas de penser », disait Taylor à ses ouvriers. Ce faisant, « il allait d'une façon fruste et brutale, au cœur du problème. Il est évidemment désagréable que l'homme ne puisse s'empêcher de penser, souvent sans qu'on le lui demande et toujours quand on le lui interdit ». (In Le travail comme source d'étonnement. Y. Clot)

En cohérence, avec les principes édictés dans sa démarche Qualité, j'ai souhaité que la Mission SSTFP se construise un cadre précis pour ses interventions. Il donne ainsi à connaître les éléments de fond qui les motivent et les mobilisent au sein des départements ministériels et établissements publics de l'Etat ainsi qu'au sein de la Fonction publique territoriale.

Dans sa mission de promotion et de diffusion de la préservation de la santé et de la sécurité au travail dans les fonctions publiques (dans une logique de service public) comme dans son activité de développement d'action de formations (participation à l'autofinancement de l'EPA), les *actes*, *actions* et *activités* seront construits sur des valeurs et des principes, s'appuieront sur un cadre théorique précis, des finalités et des objectifs à partir de postures clairement identifiées.

Il ne s'est pas agi de viser une forme de perfection mais plutôt de donner une lisibilité suffisante pour permettre un travail et un débat constructif avec nos partenaires comme avec nos détracteurs...

Inscription de la Mission dans le double cadre de référence de l'INTEFP

L'INTEFP¹ a depuis plus de trente ans toujours inscrit son action entre formation professionnelle et expérimentations, entre implication dans l'action et facilitation de la réflexion créant ainsi un espace de croisement et de développement durable des savoirs, des

expériences, des pratiques. Cette double perspective s'est exprimée en toute logique grâce au double statut qu'il a toujours affirmé et assumé (mais qui sont souvent distincts dans d'autres structures) :

- un « institut » : un « *chose établie... former, instruire... manière de vivre... corps constitué de savants, de chercheurs... action d'éduquer quelqu'un... aider à se tenir debout* »

- une école professionnelle du gouvernement » : « *Bien que ce mot ne paraisse pas avoir reçu la sanction d'une définition légale, (le terme école du gouvernement) est utilisé ordinairement pour désigner les établissements créés et entretenus par l'Etat en vue d'assurer la préparation d'un personnel destiné à des emplois publics et à certaines professions²* ».

L'orientation « institut » s'est concrétisée dans la capacité de l'INTEFP à observer, étudier, diffuser, activer, les champs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en général et des relations sociales en particulier pour les expliquer et les comprendre et, parfois, participer à leur évolution avec tous les protagonistes du secteur public et du secteur privé.

Pour la dimension école, l'INTEFP a toujours cherché à s'adapter aux évolutions des métiers, des fonctions, à la variété des publics, à renouveler son offre de formation et de professionnalisation, à lancer des expérimentations et des projets de recherche, à diversifier ses méthodes et outils d'ingénierie et élargir le champ d'origine et de compétences de ses intervenants pour former des professionnels compétentes et reconnus comme tels.

Education, formation, travail et recherche semblent donc former un modèle « quadriptyque » essentiel pour comprendre le projet permanent de l'INTEFP et de ses agents.

La « Santé-sécurité au travail dans les fonctions publiques » constitue pour nous un vaste **champ disciplinaire** et un **territoire d'action** qui, en quelque sorte intrinsèquement, autorise à investir les deux dimensions institutionnelles de l'INTEFP :

- champ disciplinaire : au-delà du champ spécifique d'action de la Mission, la santé et la sécurité au travail constituent des domaines investis dans toutes les activités de l'INTEFP qui restent à mutualiser, capitaliser pour optimiser l'action des équipes

¹ Cf. Décret n° 75-823 du 3 septembre 1975 portant création et organisation de l'Institut national du travail (J.O. du 6 septembre 1975. P. 9243. et Décret n° 86-146 du 30 janvier 1986 portant création et organisation de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. (J.O. du 1^{er} février 1986. P. 1826)

pédagogiques, des réseaux de formateurs/trices, la conception et la réalisation des produits de formation...

- territoire d'action : la Mission SSTFP nous allons le voir développe à elle seule toutes les activités de l'INTEFP (Cf. Annexe 1). En effet depuis sa création, la mission SSTFP affiche ses actions dans le même cadre de référence en proposant, d'une part, de développer des actions de sensibilisation, de formation, de professionnalisation et d'accompagnement de projet (école) et, d'autre part, de favoriser les expérimentations, les projets de recherche et de développement (institut).

Prescrire le partage et la diffusion de l'expérience : un risque et une opportunité

Avant d'aller plus avant, prenons deux exemples :

* Depuis 30 ans, la « Session nationale³ » organisée chaque année par la Mission des Actions Européennes et Internationales (MAEI) de l'INTEFP constitue un exemplaire laboratoire d'idées. Elle réunit une trentaine d'auditeurs en situation de responsabilité : responsables d'organisation professionnelle, d'entreprise, d'association, directeurs des ressources humaines ou des relations sociales de grands groupes... mais également responsables d'un syndicat de salariés représentatif au plan national, au niveau confédéral, fédéral ou local et cadres supérieurs d'une administration de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'une administration internationale et encore des parlementaires et des journalistes.

Cette session vise un enrichissement des pratiques professionnelles individuelles et collectives, la constitution de réseaux tripartites, une meilleure connaissance des expériences étrangères et attend des auditeurs un travail collectif commun de capitalisation d'une réflexion dans un esprit de respect mutuel.

* D'autres établissements publics ont engagé les mêmes processus, l'Institut des hautes études sur la science et la technologie (IHEST) travaille avec des personnalités, scientifiques ou non, responsables de haut niveau de l'ensemble des secteurs d'activité de la société qui s'impliquent dans un débat sur les sciences, les technologies, l'innovation et leurs impacts sociaux, avec pour mission de participer au renouvellement du rapport de confiance entre science et société.

² Buisson, F. *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris. Hachette. 1887

³ <http://www.institut-formation.travail.gouv.fr/>

Il s'agit de placer les acteurs sociaux dans une situation d'« *d'intelligence partagée pour penser autrement*⁴ » et de « *promouvoir une dynamique collective fondée sur la confrontation des approches et les expériences des uns et des autres et sur des concepts d'écoute, de réflexion et de questionnements. Savoir poser les bonnes questions face à des situations marquées par la complexité et garantir le dialogue entre des cultures différentes constitue l'objectif d'une telle démarche.* »

La Mission SSTFP pense et développe son action dans l'interministérialité (elle travaille avec tous les départements ministériels) et dans une logique inter fonction publique (elle entretient des relations régulières avec des structures et des acteurs de la fonction publique territoriale). Forte de cette diversité et de cette richesse de public, elle inscrit résolument ses pas dans une démarche proche des deux exemples précédemment cités pour initier et mettre en débat les savoirs, les pratiques, les expériences et les questions relatives au champ de la santé et de la sécurité au travail. A cette fin elle mobilise le plus vaste outillage, les instrumentations les plus variées pour favoriser l'émergence des expressions des protagonistes issues de leurs expériences au travail en vue de leur formation.

Cadre éthique et les principes d'intervention de la Mission

Quelle inscrive son action dans le champ de l'institut ou dans celui de l'école, la Mission SSTFP s'est fixée un cadre éthique d'intervention qui repose sur des valeurs, des principes et des devoirs.

Valeurs :

- **Respect , égalité de traitement** et, le cas échéant, **équité** vis-à-vis des règles, des normes, des expériences, des pratiques, des personnes

- **Efficienc**e, **Transparenc**e, **Confidentialité** et **Impartialité** des démarches, des procédures, des méthodes, des outils, des propos et des écrits

Principes et devoirs :

⁴ <http://www.ihest.fr/l-institut/presentation/penser-autrement-276>

- **Légitimation** des protagonistes (acteurs et actants) de la professionnalisation
- **Intelligibilité, adaptabilité** des regards, des échanges, des écrits...
- **Transversalité, complexité, multiréférentialité** face à l'hétérogénéité des savoirs, des connaissances, des publics, des expériences...
- **Partage** des savoirs, des expériences, des pratiques, des méthodes, des outils
- **Continuité** des actions, des projets
- **Responsabilité** en matière de gestion financière et administrative, de ressources humaines, de propriété intellectuelle

Faire et en faisant se faire (Léquier) et *Faire pour comprendre et comprendre pour faire* (Le Moigne) représentent les éléments fondateurs des actions de la Mission SSTFP orientées par une nouvelle maxime qui lui est propre : ***Penser et construire collectivement pour penser et agir collectivement.***

Cadre théorique des interventions de la Mission

Le cadre éthique étant posé, la Mission a également voulu circonscrire le champ théorique de ses interventions en s'appuyant sur les travaux les plus récents en matière de formation et de professionnalisation. Ils sont cités ici à titre d'illustration mais seront détaillés dans un ouvrage spécifique à paraître.

1/ Agir sur la transmission, la transformation, l'acquisition et le développement de compétences professionnelles en tirant partie des complémentarités et des interactions possibles entre certaines approches disciplinaires :

- *Ergonomie de langue française* : distinction *tâche/activité* et *travail prescrit/activité réalisée* (J. Leplat)

- *Eléments de perspectives cliniques de l'activité* : questions liées aux *activités empêchées*, au *réel de l'activité* (Y. Clot)

- *Didactique professionnelle* : liens entre *analyse du travail et formation* (P. Pastré)

2/ **En terme de professionnalisation**, s'appuyer, principalement, sur les travaux du Centre de recherche sur la formation (CRF) du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et en INTEFP. DE. MSSTFP. M. Masse. 5 janvier 2011. Tous droits réservés. . <http://www.institut-formation.travail.gouv.fr/>

particulier de J-M Barbier, E. Bourgeois, M. Kaddouri), de l'Université de Rouen. Centre interdisciplinaire sur les valeurs, les idées, les identités et les compétences (CIVIIC) et de R. Wittorski et son équipe et, enfin, sur les travaux de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) et de P. Conjard, B. Devin en matière de *professionnalisation* et d'*alternance*.

Nous regarderons ici la professionnalisation comme :

- une « *intention de transformation continue de compétences dans un contexte de transformation continue d'activités*⁵ »
- une « *intention sociale (coté organisation) finalisée par la quête d'une évolution des personnes au travail mais aussi un jeu identitaire ou une transaction entre « mise en reconnaissance de soi » (coté individu à travers les actes produits et une reconnaissance effective par l'environnement (attribuant ainsi les « qualités » de compétent et de professionnel à un sujet*⁶ »
- la définition des « *processus et dispositifs visant à garantir, pour les entreprise et les individus, l'élaboration des compétences nécessaires. Cette élaboration ne relève pas de la seule formation, c'est aussi, et parfois surtout, le résultat de parcours professionnels et de confrontation à des situations de travail*⁷ ».

3/ **Fonder les apprentissages** sur une approche *socioconstructiviste* (Jonnaert, P. Vander Borght, C.) constituée de trois dimensions solidaires :

- dimension *constructiviste* : le sujet construit ses connaissances à partir de sa propre activité et développe une activité réflexive à partir de ses propres connaissances,
- dimension liée aux *interactions sociales* : le sujet apprend avec ses pairs et avec l'intervenant qui joue un rôle de médiateur,

⁵ Barbier, 2004. P. 67.

⁶ Wittorski, R. 2007. P. 147.

⁷ Conjard, P. Devin, B. 2007. P. 41.

- dimension liée aux *interactions avec le milieu* : le sujet apprend un contenu dans des situations qui sont à la fois source et critères des connaissances,

4/ Déterminer le *contexte*, les *contenus* et les *personnes* parties prenantes des **dispositifs**⁸ afin d'être à l'écoute de nos commanditaires et de transformer leurs attentes ou demandes en commandes optimisées.

5/ S'interroger sur les conditions d'émergence d'un **contrat didactique** spécifique à la mise en œuvre de dispositifs de professionnalisation qui prend en compte les sujets praticiens apprenant et, par delà, chercher à identifier les premiers éléments constitutifs d'une *ingénierie* et d'une *didactique de la professionnalisation*.

Pour répondre à sa mission de participation au développement de la *qualité du travail et de la qualité de la santé et de la sécurité au travail* dans les fonctions publiques, ce cadre théorique surplombe et traverse les différentes déclinaisons des interventions de la Mission qui propose à ces commanditaires cinq modes d'action : l'*information*, la *formation*, la *professionnalisation*, l'*accompagnement de projets*, l'*expérimentation*.

De façon opérationnelle ces cinq voies ne sont pas étanches entre elles et peuvent connaître des modalités de déroulement complémentaires mais elles conditionnent explicitement et implicitement dans le processus d'élaboration et de contractualisation du projet des *durées*, des *coûts*, des *investissements* d'intervention extrêmement différents.

Objectifs et postures d'intervention

- Participer au *développement des politiques concertées* en matière de SSTFP en liaison avec le Bureau B9 de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)

- Développer les *démarches de promotion et les partenariats* (Fonction publique d'Etat et fonction publique territoriale) par la co-élaboration d'actions

- *Favoriser le dialogue social* au sein des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

⁸ Enlart, S. (2007)

- *Contribuer au respect de l'ordre public social* en matière de santé et de sécurité au travail
- *Professionaliser les personnes, les activités, les organisations, les territoires* par la mise la mise à disposition *d'informations professionnalisantes* en matière de SST (site Internet)

Ces objectifs se sont déclinés en proposant à nos commanditaires **quatre postures** :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage (et plus particulièrement vis-à-vis de la DGAFP)
- Maîtrise d'œuvre / concepteur (avec les départements ministériels, établissements publics, collectivités, autres écoles, autres partenaires)
- Opérateur / réalisateur
- Développeur de projets de recherche (avec des Universités, des Instituts de recherche)

Offre d'intervention :

- Un dispositif de *formation statutaire interministérielle* agréé par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) à l'intention des inspecteurs et inspectrices hygiène et sécurité (IHS) de la fonction publique de l'Etat
- Une offre de *formation continue interministérielle* (statutaire et réglementaire) : IHS, Chefs de services, Acmo, Membres de Chs
- Une offre de conception et de réalisation de dispositifs de *professionnalisation* et *d'accompagnement de projets*
- Une présence sur le champ de la *recherche* en matière de professionnalisation et de santé et de sécurité au travail